

Scies circulaires à pendule

Liste de contrôle

Les scies circulaires à pendule de votre entreprise sont-elles sûres et correctement utilisées?

Vous pouvez réduire fortement le risque d'accidents en veillant au bon fonctionnement des machines et à une formation adéquate du personnel.

Les principaux dangers sont:

- le contact avec la lame lorsque celle-ci ne reprend plus entièrement sa position initiale ou dépasse le guide transversal
- le contact avec la lame lorsque la main traverse le plan de coupe pour enlever un déchet ou déplacer la pièce à couper
- le coincement des mains entre le guide et la pièce à couper

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre des améliorations.

Organes de commande

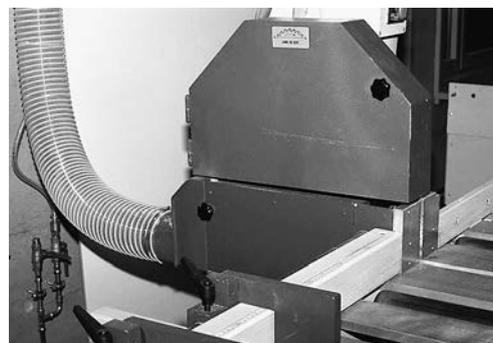
- 1 L'**interrupteur** de mise en marche de la machine est-il protégé contre tout enclenchement involontaire? oui non
- 2 La **poignée** pour le maniement du pendule est-elle isolée? (Fig.1) oui non



1 Poignée isolée et dispositif de maintien de la lame en position initiale (lame-ressort et tourillon).

Couverture de la lame

- 3 La partie supérieure de la lame est-elle équipée d'une **cape protectrice** s'abaissant jusqu'au bord inférieur des flasques? (Fig. 2) oui en partie non
- 4 La **lame** est-elle complètement **encaissée** dans sa position initiale, derrière le guide? oui non
- En position initiale, la lame ne doit pas dépasser le guide transversal. (Fig. 2)



2 Cape protectrice s'abaissant jusqu'au bord inférieur des flasques. Encaissement de la lame en position initiale avec dispositif d'aspiration des copeaux.

Pendule de la machine

- 5 Lorsque la poignée est relâchée, la **lame reprendelle automatiquement** et complètement sa **position initiale** derrière le guide? oui en partie non
- 6 L'**agrégat porte-lame** est-il maintenu dans sa position initiale par un dispositif de **maintien** efficace? (Fig.1) oui non

Aspiration

- 7 Les **copeaux et poussières** sont-ils aspirés à la source? oui en partie non
- Remarque: l'aspiration est obligatoire pour les machines mises en circulation à partir de 1997.

Appui et guide de la pièce à travailler

- 8 La **hauteur du guide** des deux côtés de la lame est-elle de 60 mm au moins? (Fig. 3) oui non
- 9 A proximité de la lame, le **guide** est-il **conçu de manière à empêcher un contact** avec celle-ci lorsque le pendule est en position initiale (pas d'espace entre le niveau supérieur du guide et la base de la cape)? oui en partie non



3 Guide empêchant tout contact avec la lame en position initiale. Fente pour le passage de la lame inférieure à 12 mm. Table de la machine dépassant la course maximale de la lame.

- | | |
|--|--|
| 10 La largeur de la fente dans le guide pour le passage de la lame est-elle inférieure à 12 mm? (Fig.3) | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| 11 La table de la machine est-elle suffisamment large de façon que la lame, dans sa position extrême avant, ne la dépasse pas? (Fig.3) | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> non |
| 12 La table de la machine est-elle munie de rallonges stables des deux côtés pour le tronçonnage de longues pièces? | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> non |



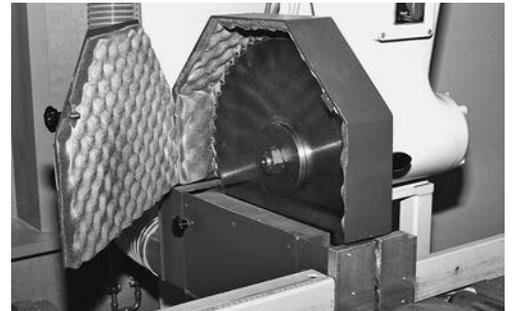
4 Lorsque le port de lunettes de protection ou de protecteurs d'ouïe est requis, le poste de travail doit comporter les signaux d'obligation correspondants. Ils peuvent être commandés auprès de la Suva (protection oculaire: réf.1729/2; protecteur d'ouïe: réf.1729/5)

Organisation, formation, comportement

- | | |
|---|--|
| 13 Les utilisateurs portent-ils des protecteurs d'ouïe lors du travail à la scie circulaire à pendule? (Fig.4) | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| 14 Les utilisateurs portent-ils des lunettes de protection lorsque des éclats sont prévisibles? (Fig.4)

Par exemple lors de la coupe de bois comportant des nœuds, etc. | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| 15 Votre entreprise dispose-t-elle de règles de sécurité concernant l'utilisation des scies circulaires à pendule?

Exemples: voir encadré ci-dessous. | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> non |
| 16 Les utilisateurs sont-ils instruits sur les règles de sécurité à respecter lors de l'utilisation des scies circulaires à pendule? | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| 17 Les supérieurs contrôlent -ils le respect des règles de sécurité? | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| 18 Un responsable a-t-il été désigné et formé pour entretenir la scie circulaire à pendule selon la notice d'instructions? | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> non |
| 19 Les machines fabriquées à partir de 1997 ont-elles été livrées avec une déclaration de conformité du fabricant et une notice d'instructions ? | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |



5 Intérieur de la cape insonorisée.

Règles de sécurité (question 15)

Travailler en toute sécurité nécessite l'élaboration et l'application de règles de sécurité claires. Ces règles doivent être spécifiques à la machine et à son utilisation. La notice d'instructions et la publication Suva «Des règles pour davantage de sécurité» (réf. 66110.f) peuvent se révéler utiles pour l'élaboration des règles de sécurité nécessaires.

Exemples:

- Nous nous tenons hors du plan de coupe de la lame.
- Nous n'introduisons pas la main dans le plan de coupe de la lame en rotation.
- Nous veillons à ce que la pièce à travailler soit toujours en appui et maintenue contre le guide. Si la pièce est maintenue à la main, nous respectons une distance de sécurité par rapport à la lame (env. de la taille du poing).
- Nous portons les équipements de protection prescrits (p. ex. protecteurs d'ouïe, lunettes de protection).
- Nous laissons le poste de travail en ordre et la machine en état de sécurité.
- Etc.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

